

ÉCHEC À L'ÉCHEC - AOÛT 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION

A COORDONNÉES DE VOTRE ENFANT

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE : N° : Boîte :

CODE POSTAL : LOCALITÉ :

DATE DE NAISSANCE : Année d'études de votre enfant (en 2021-2022)

GSM. PARENTS : (INDISPENSABLE POUR LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET L'ENVOI DE L'HORAIRE)

TÉL. FIXE (DOMICILE) :

B DÉCLARATION PARENTALE

JE SOUSSIGNÉ(E)

PÈRE - MÈRE - TUTEUR, DE

DÉCLARE :

- avoir été informé-e que l'envoi du présent bulletin d'inscription m'engage à payer les frais d'inscription (85 €/matière) ;
- avoir été informé-e que l'annulation de cette inscription est gratuite jusqu'à la date limite prévue (cf. page 1), le remboursement se fait dans les 30 jours calendrier ;
- avoir été informé-e que l'annulation de cette inscription après la date limite n'est possible que sur présentation d'un certificat médical ; le remboursement (50 %) se fait dans les 30 jours calendrier ;
- avoir été informé-e qu'un horaire qui ne convient pas ou qui n'a pas été délivré à cause d'un problème technique n'est pas une cause d'annulation ;
- avoir été informé-e qu'un cours ne sera organisé que si un minimum de 4 enfants y sont inscrits ;
- avoir été informé-e que les cours se déroulent entre 8h15 et 13h30 sans pouvoir exiger une préférence à l'intérieur de cette plage ;
- avoir été informé-e que les enfants qui fréquentent les Ateliers Échec à l'échec sont tenus au respect du règlement d'ordre intérieur de l'établissement scolaire qui les accueille (tenue vestimentaire, signes d'appartenance religieuse ou philosophique, etc.) ;
- avoir été informé(e) que la responsabilité du personnel d'encadrement ne s'exerce que durant les cours, à l'exclusion des heures de fourche et des trajets aller et retour ;
- informer mon enfant qu'il est interdit de fumer dans l'établissement choisi ;
- décharger les enseignants de toute responsabilité au cas où mon enfant se soustrairait à leur autorité ;
- avoir été informé-e que mes données personnelles ne seront en aucun cas cédées à des tiers et uniquement utilisées afin de me tenir informé(e) des activités organisées par les Jeunesses Scientifiques. Conformément à la loi sur le respect de la vie privée, je pourrai à tout moment m'y opposer, gratuitement, sur simple demande écrite envoyée à dpo@jsb.be ou au siège social de l'asbl.

J'effectue le paiement pour matière(s), donc un montant de x 85 € = € sur le compte BE24 0014 5323 8438 (BIC:GEBABEBB) des Jeunesses Scientifiques au plus tard 10 jours avant le début des cours (1 case cochée au verso = 1 matière = 10 x 1h15 = 85 €).

Écrire à la main « Lu et approuvé » :

Date et signature :

C CHOIX DE LA SESSION ET DU CENTRE (VOIR PAGE 3)

- Du LU 01.08 au VE 12.08 inclus à N° : (de 1 à 14) Nom du Centre / commune :
- Du LU 08.08 au LU 22.08 inclus à Huy, Ath. Royal, quai d'Arona, 5
- Du LU 08.08 au SA 20.08 inclus à Tournai, École des Frères, rue des Choraux, 19
- Du LU 12.08 au VE 26.08 inclus à N° : (de 17 à 19) Nom du Centre / commune :
- Du LU 16.08 au VE 26.08 inclus à N° : (de 20 à 61) Nom du Centre / commune :

D CHOIX DES MATIÈRES : voir recto

Attention : Pour des raisons pratiques et indépendantes de notre volonté, ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment. N'hésitez pas à vérifier les éventuelles mises à jour sur notre site www.echecalechec.be

JEUNESSES SCIENTIFIQUES - ATELIERS ÉCHEC À L'ÉCHEC : avenue Latérale 17 bte 1 - 1180 Bruxelles - T 02 537 03 25 - info@jsb.be

jeunesses'
scientifiques



INSCRIPTION EN LIGNE

UN COUP DE POUCE POUR RÉVISER, RÉUSSIR ET BIEN SE PRÉPARER

ÉCHEC À L'ÉCHEC - AOÛT 2022

Suite à deux années scolaires fortement perturbées par la Covid, de nombreux enfants ont accumulé des lacunes qu'ils ont parfois bien du mal à combler. Nous vous proposons de les aider à reprendre confiance et à réviser en vue de réussir... Échec à l'échec propose de soutenir votre enfant en l'aidant à réviser et à reprendre confiance en vue de réussir son/ses éventuel(s) examen(s) de passage, de tirer profit positivement du/des devoir(s) de vacances imposé(s) et de combler les lacunes diagnostiquées.

Le but des Ateliers d'été est de remettre à niveau et de revoir les notions fondamentales qui n'auraient pas été bien comprises pendant l'année scolaire en vue d'aborder septembre sereinement.

L'organisation des cours par petits groupes (de 4 à 10 enfants) permet aux professeur-e-s diplômé-e-s et expérimenté-e-s de s'attarder sur chaque demande de votre enfant pour lui offrir un suivi personnalisé et ce dans les meilleures conditions possibles. L'enseignement est concret, dynamique et adapté aux problèmes et lacunes de chacun-e.

Sauf cas de force majeure, nous garantissons l'organisation des Ateliers dans chacun des Centres proposés pour toutes les matières pour lesquelles un minimum de quatre enfants sont inscrits.



5 SESSIONS : DATES DES COURS

du LU 01.08 au VE 12.08
du LU 08.08 au LU 22.08
du LU 08.08 au SA 20.08
du LU 12.08 au VE 26.08
du LU 16.08 au VE 26.08

LIMITE D'INSCRIPTION

VE 22.07 à 12h (On-line : SA 23.07 à 14h)
VE 29.07 à 12h (On-line : SA 30.07 à 14h)
VE 29.07 à 12h (On-line : SA 30.07 à 14h)
VE 05.08 à 12h (On-line : SA 06.08 à 14h)
VE 05.08 à 12h (On-line : SA 06.08 à 14h)

LIMITE D'ANNULATION

VE 22.07 à 12h
VE 29.07 à 12h
VE 29.07 à 12h
VE 05.08 à 12h
VE 05.08 à 12h



HORAIRES :

- entre 8h15 et 13h30.
- 1h15 par jour et par matière (donc max. 4 matières différentes par jour).
- horaire : - expédié par mail 3 jours ouvrables avant les cours en cas d'inscription on-line.
- expédié par SMS 3 jours ouvrables avant les cours en cas d'inscription par courrier ou mail.
- si vous n'avez pas reçu l'horaire dans ce délai, téléphonez-nous au 02 537 03 25, entre 9h et 16h30.



CHOIX DES CENTRES ET DES MATIÈRES : voir pages 2 et 3



INSCRIPTION :

- sur www.jsb.be ou www.echecalechec.be (si paiement en ligne)
- OU en renvoyant ce bulletin par courrier à : Échec à l'échec - Av. Latérale 17 bte 1 - 1180 Bruxelles. OU scanné par mail à info@jsb.be.
- pas de limite de places : nous acceptons toutes les inscriptions jusqu'à la date limite (après la date limite, inscriptions en fonction des places disponibles).
- confirmation d'inscription : - par SMS si inscription par courrier/mail.
- par mail si inscription on-line.



PRIX :

- 85 € / matière (une case cochée = 1 matière = 85 € = 10 x 1h15 de cours).
- virement sur le compte BE24 0014 5323 8438 (BIC : GEBABEBB) des Jeunesses Scientifiques.
- communication : nom et prénom de l'élève.
- au plus tard 10 jours avant le début des cours.

ANNULATION :

- demande d'annulation par écrit uniquement.
- date limite : voir ci-dessus.
- après la date limite : remboursement de 50 % uniquement sur présentation d'un certificat médical.
- NB : un horaire qui ne convient pas ou n'a pas été délivré suite à un problème technique n'est pas un motif d'annulation.

ATTESTATION :

- certaines mutuelles interviennent dans les frais de remédiation scolaire, renseignez-vous et envoyez le formulaire type de la mutuelle par mail à ae@jsb.be.
- si vous avez besoin d'une attestation de fréquentation (recours, tribunal, etc.), veuillez la demander au coordinateur le dernier jour de la session. Après la session, introduisez votre demande (max. 2 mois après la session) par mail au Directeur d'Échec à l'échec (ae@jsb.be).
- les Ateliers Échec à l'échec ne donnent pas droit à la déductibilité fiscale.

JEUNESSES SCIENTIFIQUES - ATELIERS ÉCHEC À L'ÉCHEC : avenue Latérale 17 bte 1 - 1180 Bruxelles - T 02 537 03 25 - info@jsb.be
Inscription en ligne sur www.jsb.be ou www.echecalechec.be

ADRESSE DES CENTRES

SESSION 1 : DU LUNDI 1^{ER} AU VENDREDI 12 AOÛT 2022 INCLUS

■ PROVINCE DU BRABANT WALLON

- Braine l'Alleud, Inst. Vallée Bailly, rue de la Vallée Bailly, 102
- Wavre, Ath. Royal Maurice Carême, av. Henri Lepage, 4-6

■ RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

- Bxl-Jacqmain, Lycée communal Jacqmain, rue Belliard, 135
- Watermael-Boitsfort, Collège St-Hubert, av. Charle-Albert, 9

■ PROVINCE DE HAINAUT

- Ath, Collège St-Julien, rue du Spectacle, 1
- Charleroi, Ath. Royal Ernest Solvay, bd Devreux, 27
- Mons, Ath. Prov. Jean d'Avesnes, av. du Gouverneur Emile Cornez, 1

■ PROVINCE DE LUXEMBOURG

- Arlon, Inst. Cardijn-Lorraine, rue de Neufchâteau, 69
- Bastogne, Ath. Royal, av. de la Gare, 12
- Marche-en-Famenne, Institut Saint Laurent, rue Nérétte, 2
- Neufchâteau, Inst. St-Michel, pl. du Château, 3
- Paliseul, salle Paul Verlaine, Grand'Place, 10

■ PROVINCE DE NAMUR

- Couvin, Ath. Royal Jean Rey, rue Gouttier, 11
- Namur (St-Servais), Centre Asty-Moulin, rue de la Pépinière 101

SESSION 2 : DU LUNDI 8 AU SAMEDI 20.08.22 INCLUS

■ PROVINCE DE HAINAUT

- Tournai, École des Frères, rue des Choraux, 19

SESSION 3 : DU LUNDI 8 AU LUNDI 22 AOÛT 2022 INCLUS (PAS DE COURS LE 15.08)

■ PROVINCE DE LIÈGE

- Huy, Ath. Royal, quai d'Arona, 5

SESSION 4 : DU VENDREDI 12 AU VENDREDI 26 AOÛT 2022 INCLUS

■ PROVINCE DU BRABANT WALLON

- Waterloo, Ath. Royal, av. Emile Theys

■ PROVINCE DE HAINAUT

- Enghien, Ath. Royal, rue Montgomery, 73
- Mons, Ath. Royal, rue de l'Athénée, 4

SESSION 5 : DU MARDI 16 AU VENDREDI 26 AOÛT 2022 INCLUS (DONT LE SAMEDI 20)

■ PROVINCE DU BRABANT WALLON

- Genvai, Collège N.-D. des 3 Vallées, rue du Couvent, 2
- Nivelles, Collège Ste-Gertrude, Faubourg de Mons, 1
- Ottignies, Ath. Royal Paul Delvaux, av. des Villas, 15

■ RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

- Anderlecht, Ecole secondaire Théo Lambert, av. H. et J. Bertaux, 45a
- Bxl-Heysel, Inst. Paul-Henri Spaak, rue Alfred Stevens 20
- Bxl-Jacqmain, Lycée communal Jacqmain, rue Belliard, 135
- Bxl-Pagodes, Ath. Com des Pagodes, rue de Beyseghem, 141
- 26bis. Bxl-Ville, Ath. Robert Catteau, rue Ernest Allard, 49
- 26ter. Etterbeek, Ath. Jean Absil, av. Camille Joset, 8
- Forest, Institut Sainte-Ursule, av. des Armures, 39
- Ganshoren, Ath. Royal, rue A. De Cock, 1
- Jette, Ath. Royal, av. de Levis Mirepoix, 100
- Uccle II, Ath. Royal Uccle II, av. des Tilleuls, 24
- Watermael-Boitsfort, Collège St-Hubert, av. Charle-Albert, 9

■ PROVINCE DE HAINAUT

- Ath, Ath. Royal, rue des Récollets, 9
- Beaumont, Inst. Paridaens, Grand'Place, 12
- Binche, Ath. Royal, place des Droits de l'Homme, 16
- Charleroi, Ath. Royal Ernest Solvay, bd Devreux, 27
- Chimay, Ath. Royal, rue de Noailles, 3
- Fleurus, Ath. Royal Jourdan, rue de Fleurjoux, 3
- Fontaine l'Évêque, Ath. Royal Louis Delattre, rue de l'Athénée, 32

- La Louvière, Institut Ste-Marie, rue de l'Olive, 5
- Loverval, Inst. Notre-Dame, chée de Philippeville, 35
- Morlanwelz, école à préciser
- Mouscron, ARTEM, av. de Rheinfelden, 1
- Peruwelz, Ath. Royal, rue des Français, 31
- Soignies, Collège St-Vincent, chée de Braine-le-Comte, 22
- Thuin, Inst. Notre-Dame, rue Fauconnier
- Tournai, Ath. Royal Bara, rue Beyaert

■ PROVINCE DE LIÈGE

- Ans, Ath. Royal, rue George Truffaut, 37
- Chênée, Ath. Royal, rue Bourdon, 32
- Liège 1, Ath. Royal Charles Rogier, rue des Clarisses, 13
- Remouchamps, Inst. St-Joseph-St-Raphaël, av. de la Porallée, 40
- Seraing, Ath. Royal Air Pur, rue des Nations-Unies, 1
- Soumagne, Ath. Royal, rue des Prairies, 1
- Stavelot, Ath. Royal Ardennes-Hautes-Fagnes, Haute Levée, 3
- Verviers, Ath. Royal Verdi, rue des Wallons, 57 (Stembert)
- Visé, Ath. Royal, rue du Gollet, 2
- Welkenraedt, Ath. Royal, rue Gérard Delvoeye, 2

■ PROVINCE DE NAMUR

- Ciney, Ath. Royal Jules Delot, square Omer Bertrand, 1A
- Gembloux, Inst. Technique Horticole, rue Entrée Jacques, 31a
- Namur, Inst. Ste-Marie, rue du Président, 28
- Philippeville, Ath. Royal Jean Rostand, av. de Samart, 2B

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS SESSION 1 : VENDREDI 22 JUILLET
 CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS SESSIONS 2 & 3 : VENDREDI 29 JUILLET
 CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS SESSIONS 4 & 5 : VENDREDI 5 AOÛT

NOM DE L'ÉLÈVE

PRÉNOM

RAPPEL DU N° DE TÉL. :

Faites une croix en face de la (ou des) matière(s) choisie(s) (4 au maximum) dans la colonne qui correspond à l'année d'études de votre enfant en 2021-2022.

ATTENTION : tous les cours ne sont pas organisés dans tous les Centres ! Reportez-vous au numéro du Centre repris à la page 2.

	6 ^e uniquement	Vérifiez ci-dessous si le Centre de votre choix organise cette matière					
PRIMAIRE							
Mathématiques		2-3-4-7-10-12-13-14-18-19-22-25-26-26bis-26ter-27-28-29-30-31-35-38-39-40-41-42-48-49-50-54-58-59-60-61					
Français		2-3-4-7-10-12-13-14-18-19-22-25-26-26bis-26ter-27-28-29-30-31-35-38-39-40-41-42-48-49-50-54-58-59-60-61					
SECONDAIRE		Vérifiez ci-dessous si le Centre de votre choix organise cette matière					
FRANÇAIS							
Français / orthographe		Cours organisé dans tous les Centres					
Français langue étrangère		3-6-7-10-19-25-26bis-26ter-36-38-39-50					
LANGUES MODERNES							
Allemand		4-8-31-52-54-57					
Anglais 1 ^{re} langue étrangère		Cours organisé dans tous les Centres (sauf en région bruxelloise)					
Anglais 2 ^e langue étrangère		Cours organisé dans tous les Centres					
Néerlandais 1 ^{re} langue étrangère		Cours organisé dans tous les Centres					
Néerlandais 2 ^e langue étrangère		Cours organisé dans tous les Centres (sauf en région bruxelloise)					
Anglais immersion (réservé aux élèves en immersion)		10-42-50-56					
Néerlandais immersion (réservé aux élèves en immersion)		7-10-27-30-42-50-56					
LANGUES ANCIENNES							
Latin		3-19-25-50					
MATHS							
Mathématiques : algèbre ou analyse		Cours organisé dans tous les Centres					
Mathématiques : géométrie et/ou trigonométrie		Cours organisé dans tous les Centres					
Mathématiques TQ (technique de qualification)		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-16-18-19-21-22-23-24-25-26-26bis-26ter-28-30-31-34-35-36-37-38-39-40-42-43-44-45-46-48-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61					
SCIENCES							
Sciences : biologie		2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-23-25-26-26bis-26ter-27-28-29-30-31-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-54-55-56-57-58-59-60-61					
Sciences : chimie		Cours organisé dans tous les Centres					
Sciences : physique		Cours organisé dans tous les Centres					
Sciences 1 ^{er} degré		Cours organisé dans tous les Centres					
AUTRES							
Coaching / Méthode de travail		2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-23-24-25-26-26bis-26ter-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-44-45-46-47-48-49-50-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61					

Une case noire signifie que la matière n'est pas proposée dans l'année d'étude correspondante.